



Pension plus frais huissier

Par **scubapro**, le **02/05/2015** à **14:14**

Bonjour

Je doit payer une pension a ma fille de 150 euros. Depuis le mois de mars je suis preleve sur mon salaire et je paye aussi un prelevement de 42 euros aux huissier. Est-il normal sachant que auparavant je faisait un virement de 120 euros plus 20 euros de forfait telephonique, plus abonement de bus 18 euros et 30 euros de permis de conduire.

Cordialement
Miguel

Par **aguesseau**, le **02/05/2015** à **15:37**

bjr,
dès l'instant ou votre fille a du faire appel à un huissier pour obtenir le paiement de sa pension alimentaire, à chaque saisie demandé par l'huissier, vous êtes redevable des frais de recouvrement.
sinon il faut payer spontanément la pension et vous n'aurez plus les frais d'huissier à payer.
cdt